



# SUR LE RADAR CE MOIS-CI

Une infolettre sur la  
paye de votre équipe de  
paye du MPO & de la  
Garde côtière

Janvier 2021  
Édition [ 08 ]

## Accueillir la nouvelle année

BONNE ANNÉE!  
**2021**

## Le saviez-vous?

La nouvelle année civile marque le début de la période de production des déclarations de revenus. Il existe de nombreuses ressources pour vous aider à vous préparer.

- ★ Si vous pensez avoir reçu un **trop-payé** au cours de la dernière année, assurez-vous de le signaler immédiatement à **MaPaye!** Cette démarche peut contribuer à minimiser le risque de devoir payer des impôts sur le trop-payé.
- ★ Les dates de disponibilité des **feuilles de renseignements fiscaux T4 et RL-1** seront annoncées en février. Découvrez **comment obtenir les vôtres**.
- ★ Si votre feuille de renseignements fiscaux contient une erreur, un feuillet modifié sera produit et envoyé directement à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et/ou à Revenu Québec. Le **calendrier des modifications aux feuilles de renseignements fiscaux** vous indiquera la date probable de réception de ces feuillets.
- ★ N'oubliez pas que l'ARC établira automatiquement une nouvelle cotisation d'impôt si de nouveaux feuillets sont émis pour l'une des trois dernières années. Si vous recevez des feuillets de renseignements fiscaux pour des années antérieures à ces derniers 3 ans, vous devrez demander une réévaluation à l'ARC.
- ★ Si vous avez besoin de conseils fiscaux pour mieux comprendre les implications fiscales des problèmes de rémunération liés au système de paye Phénix, vous pouvez présenter une demande de remboursement de frais allant jusqu'à 200 dollars par année (taxes comprises). Découvrez **comment présenter la demande**.

- ★ Le Régime de prestations supplémentaires de décès s'applique à la quasi-totalité des participants au régime de retraite de la fonction publique. Il s'agit d'un régime d'assurance vie qui, si quelque chose vous arrivait, est payable à votre décès. Vous devez désigner un bénéficiaire pour cette prestation. Vous pouvez regarder **la vidéo du Centre des pensions** pour savoir comment faire.
- ★ Lorsque vous changez d'adresse, en plus de la mettre à jour dans PeopleSoft pour les besoins de la paye, vous devez également la mettre à jour avec le Centre des pensions, en utilisant l'application de pension dans les AWR. Une **vidéo du Centre des pensions** vous montre comment procéder. N'oubliez pas de mettre également à jour votre adresse auprès du Régime de soins de santé de la fonction publique et du Régime de soins dentaires de la fonction publique (**Sun Life** et **Canada Vie**).
- ★ Vous pouvez obtenir des informations sur vos prestations auprès de **MaPayeGC**. Assurez-vous que vous êtes inscrit aux prestations et obtenez vos numéros de certificat pour la couverture médicale et dentaire, ainsi que des liens vers les fournisseurs d'assurance. Si vous n'êtes pas certain des prestations auxquelles vous avez droit, consultez le **Tableau des droits aux avantages sociaux**.

## AU CAS OÙ VOUS L'AURIEZ RATÉ

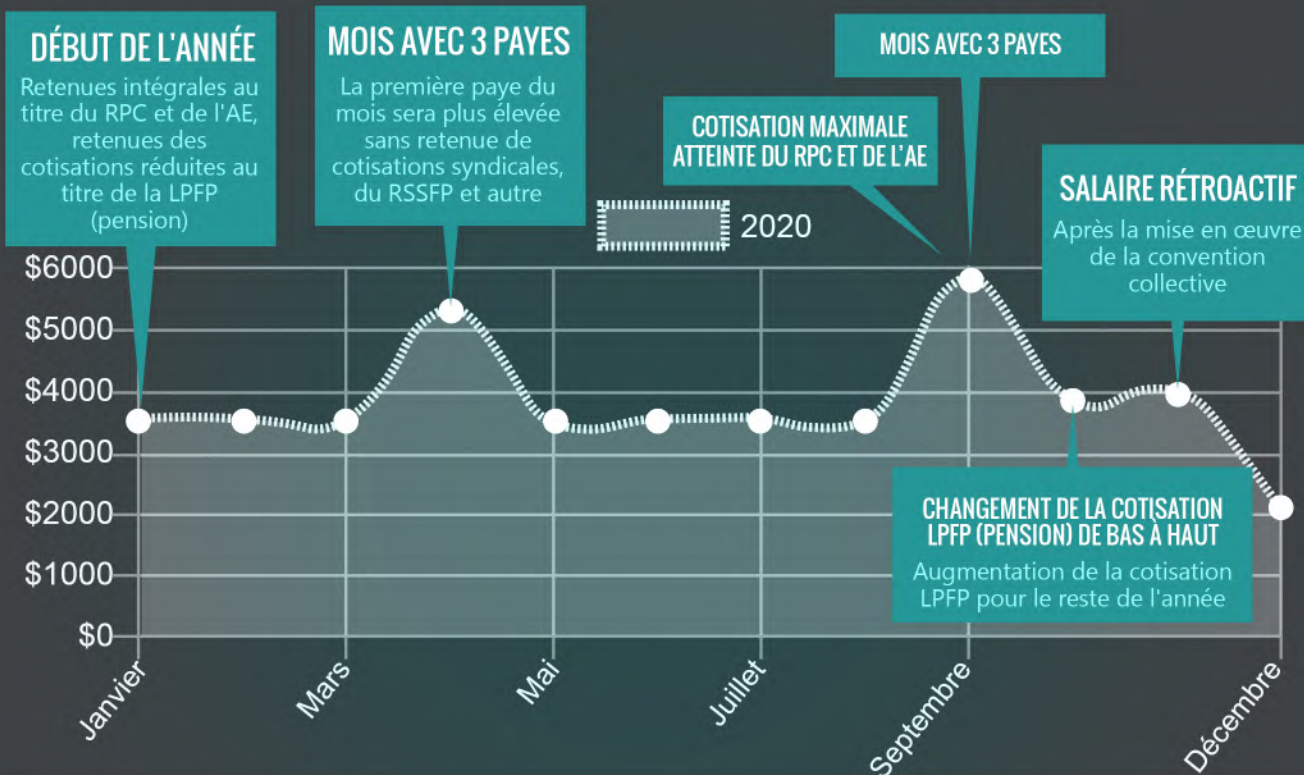
- [Vous souhaitez prendre un congé avec étalement du revenu? Votre conseiller en événements de la vie peut vous aider.](#)
- [Recouvrement des cotisations de retraite en souffrance](#)
- [Les trop-payés – période de déclaration des revenus de 2020](#)

## LIENS UTILES

- [Aide à l'emploi pour les retenues salariales fédérales](#)
- [Vidéos : Votre régime de pension et vous](#)
- [Comment adhérer au régime de soins de la fonction Publique](#)
- [Tableau des avantages sociaux](#)
- [Livret des participants au régime de soins dentaires de la fonction publique](#)
- [Le guide explicatif du talon de paye peut vous aider à comprendre vos retenues.](#)

# RETENUES AU COURS DE L'ANNÉE

Voici un exemple de la progression du salaire d'un employé au cours de l'année 2020. Le déroulement des événements changera selon l'année et en fonction de votre salaire annuel.



En consultant votre paye sur MaPayeGC, il vous sera possible de voir les variations au cours de l'année. En plus des augmentations de salaire, des intérim, des heures supplémentaires ou d'autres événements qui modifient votre salaire brut, vos retenues varient également au courant de l'année. Pour les mois comportant trois payes, la première paye est plus élevée car certaines retenues ne sont pas effectuées. Selon votre salaire annuel, vous pouvez arriver plus tard dans l'année à votre cotisation maximale au RPC et à l'AE. Aucune autre retenue au RPC et à l'AE ne sera effectuée pour le restant de l'année. Si tel est votre cas, vous remarquerez sur un talon de paye ultérieur que votre cotisation à la pension passe d'un taux faible à un taux élevé. Lorsque la nouvelle année arrive, votre cycle de contributions recommence à nouveau.

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES RAISONS POUR LESQUELLES VOTRE SALAIRE NET VARIE AUTANT, VOIR [CONSEIL NO 5](#)**



## NOMMER UN DÉLÉGUÉ

Certains employés du MPO qui travaillent à distance, sur le terrain ou en mer, peuvent ne pas être en mesure de contacter MaPaye s'ils ont un problème de paye. Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez nommer un délégué qui pourra, en votre nom, discuter avec MaPaye des informations relatives à la paye et aux avantages sociaux.

[Découvrir comment désigner un délégué.](#)

## LE COIN DU GESTIONNAIRE

Commençons cette nouvelle année sur le bon pied avec des résolutions sur les délais de recrutement!

À titre de gestionnaire, saviez-vous que vous pouvez demander à votre conseiller en RH des informations à propos de vos contrats qui se terminent prochainement? Cela vous permettra de planifier efficacement les mesures de dotation temporaire et vous aidera à soumettre vos demandes de prolongation dans les délais opportuns.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre conseiller en RH.

**DES PROBLÈMES AVEC VOTRE PAYE OU VOS AVANTAGES SOCIAUX?**

**CONTACTEZ MAPAYE, NOUS POUVONS VOUS AIDER!**